

Méthodologie ecobau pour matériaux de construction

Évaluation de matériaux et de produits de construction selon des critères écologiques

Tableau paritaire des durées de vie, annexe 5



Impressum

Éditeur et conception

Association ecobau

Röntgenstrasse 44

8005 Zurich

www.ecobau.ch

ecobau est l'association qui réunit maîtres d'ouvrage publics et institutions de formation avec l'objectif d'ancrer la planification et la construction durable de bâtiments en Suisse. Dans ce but, l'association développe depuis 10 ans des outils de planification. Elle organise des congrès et des formations continues, elle est source de renseignements pour planificateurs et architectes.

Groupe de suivi

Marianne Stähler (direction), association ecobau, Zurich; Martin Kilga, sinum AG, Saint-Gall;

Matthias Klingler, Büro für Umweltchemie, Zurich; Severin Lenel, Intep sg, Saint-Gall; Stefan

Schrader, Büro für Nachhaltigkeit am Bau, Zurich.

Elaboration: Christian Pestalozzi, Pestalozzi & Stäheli GmbH, Bâle.

Téléchargement et droits d'auteur

Ce document peut être téléchargé à l'adresse: [www.ecobau.ch/Thèmes/Méthodologie ecobau](http://www.ecobau.ch/Thèmes/Méthodologie%20ecobau)

L'impression, la reproduction et la publication sont autorisées.

© ecobau – tous droits réservés

Systématique selon le catalogue des articles normalisés CAN: © CRB, Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction, Zurich

Le document original en langue allemande fait foi

Historique des modifications

Version de la méthodologie	Annexe 5 version	Modifications par rapport à la version précédente	Date
2016 v1	version 1	-	19.12.2016
2018 v1	version 1	-	01.01.2018
2019 v1	version 1	-	01.01.2019
2020 v1	version 1	-	01.01.2020
2021 v1	version 1	-	01.01.2021
2022 v1	version 1	-	01.01.2022
2023 v1	version 1	-	01.01.2023

Annexe 5 - Tableau paritaire des durées de vie

La Fédération romande immobilière (FRI) et l'Association suisse des locataires (ASLOCA-Fédération romande) ont souhaité mettre à disposition un outil permettant, tant aux locataires qu'aux bailleurs, de disposer d'une référence indicative proposant des durées d'amortissement précises. (Extrait pour revêtements de sol, CAN 664)

Revêtements de sols	Durées de vie
Caoutchouc, linoléum, vinyle	20 ans
Revêtement en liège vitrifié	15 ans
Revêtement laminé (parquet synthétique)	
Qualité supérieure (classe 23/33)	25 ans
Qualité moyenne (classe 22/32)	15 ans
Qualité médiocre (classe 21/31)	10 ans
Parquet / Lames en bois	
Parquet plaqué, bois véritable ou lamellé (couche d'usure en bois ne correspondant pas à un véritable parquet), généralement non renouvelable et surface supérieure traitée d'usine.	10 ans
Lames en bois dur / Parquet massif ; (renouvelable jusqu'à 4 fois)	40 ans
Parquet collé, en bois massif, lames de petit format (parquet mosaïque) (renouvelable jusqu'à 6 fois)	40 ans
Parquet couches multiples (à partir d'une couche d'usure de 4 mm)	30 ans
Lames en bois tendre	30 ans
Supports pour revêtements de sols : Panneaux d'isorel, panneaux MDF ou panneaux d'aggloméré, peint avec des matières liquides telles l'anhydride etc.	40 ans
Vitrification, imprégnation, traitement de surface du parquet	10 ans

Tableau 1: Table de l'amortissement commune aux associations de bailleurs et de locataires (www.asloca-romande.ch/wp-content/uploads/2016/01/Tableau_avertissement.pdf)